



Plan pluriannuel d'accessibilité

VinFast Auto Canada Inc. ("VinFast Canada") s'engage pleinement à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées. Notre plan pluriannuel d'accessibilité décrit les stratégies et les initiatives que nous avons mises en place pour améliorer l'accessibilité conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (AODA).

Notre engagement en faveur de l'égalité des chances nous pousse à créer un environnement sans barrières, où la dignité et l'indépendance des personnes handicapées sont respectées. Nous nous efforçons en permanence de répondre aux exigences de la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, en travaillant constamment à l'élimination des obstacles et à l'amélioration de l'accessibilité.

Service à la clientèle

Assurer l'accessibilité du service à la clientèle est une priorité absolue pour VinFast Canada. Voici quelques-unes des mesures que nous prévoyons de mettre en œuvre :

1. **Formation :** Nous fournirons à tous les associés une formation complète sur la AODA et l'accessibilité, afin qu'ils aient les connaissances et les compétences nécessaires pour offrir un service à la clientèle inclusif.
2. **Dispositif d'assistance:** Nous invitons les personnes handicapées à utiliser leurs propres dispositifs d'assistance pour accéder à nos produits et services, ce qui favorise l'indépendance et la commodité.
3. **Animaux d'assistance:** Conformément à la législation en vigueur, nous autorisons les personnes accompagnées d'animaux d'assistance à pénétrer dans les zones publiques de nos locaux, reconnaissant ainsi leur importance en termes d'assistance et de soutien.
4. **Personne de soutien:** Nous offrons l'égalité d'accès à nos produits et services aux personnes handicapées qui sont accompagnées de personnes de confiance, reconnaissant ainsi le rôle vital qu'elles jouent pour faciliter la participation.
5. **Perturbations temporaires :** En cas de perturbations temporaires de nos installations ou services, nous informerons rapidement les personnes handicapées de la nature des perturbations, de leur durée prévue et des installations ou services de remplacement disponibles.
6. **Retour d'information:** Nous accordons une grande importance au retour d'information des personnes handicapées sur leurs expériences en matière d'accessibilité. Nous les

encourageons à nous faire part de leurs commentaires par divers moyens, notamment en personne, par téléphone, par écrit et par courrier électronique.

Information et Communications

VinFast Canada priorise l'accessibilité dans les situations d'urgence et à l'information sur la sécurité publique. Pour ce faire, nous prévoyons de mettre en œuvre les mesures suivantes :

1. **Plan d'intervention d'urgence:** Nous visons à créer un plan d'intervention d'urgence inclusif, de nature holistique, qui prenne en compte les personnes handicapées à tous les niveaux.
2. **Informations sur les mesures d'urgence en milieu de travail:** Sur demande, nous fournissons des formats accessibles ou des supports de communication appropriés pour les plans d'intervention d'urgence et les informations sur la sécurité afin de garantir leur disponibilité pour tous.

Notre politique d'accessibilité et notre plan pluriannuel d'accessibilité vont de pair pour guider nos efforts continus d'identification, de suppression et de prévention des obstacles à l'accessibilité. Les principaux aspects de notre plan sont les suivants:

1. **Révision de la politique d'accessibilité :** Nous examinerons et mettrons à jour notre politique d'accessibilité et notre plan pluriannuel d'accessibilité au moins une fois tous les cinq ans afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité.
2. **Formats alternatifs:** sur demande, nous fournirons notre politique d'accessibilité et notre plan pluriannuel d'accessibilité sous d'autres formes afin de répondre à des besoins divers.
3. **Identification et suppression des obstacles:** Nous identifierons et éliminerons de manière proactive les obstacles à l'accessibilité, conformément aux exigences de la AODA.

Chez VinFast Canada, l'accessibilité de l'information et de la communication est primordiale. Voici les mesures que nous comptons prendre:

1. **Site web et contenu web accessible:** Nous nous efforçons de maintenir nos sites web et leur contenu en conformité avec les exigences minimales fixées par la AODA et les lignes directrices pour l'accessibilité des contenus web (WCAG 2).
2. **Retour d'information et support de communication:** Nous mettrons en place des procédures pour recevoir et répondre au retour d'information dans des formats accessibles et des supports de communication sur demande, sans imposer de coûts supplémentaires.

Emploi et Formation

Dans nos pratiques en matière d'emploi, nous intégrons l'accessibilité afin de créer un environnement de travail inclusif. Nos initiatives comprennent:

1. **Recrutement:** Nous informons les candidats à l'emploi et le public de la disponibilité d'aménagements au cours du processus de recrutement, et nous traitons les demandes d'aménagements au cas par cas.
2. **Accessibilité sur le lieu de travail :** Nous veillerons à ce que les nouveaux employés reçoivent des informations sur nos politiques d'accessibilité peu après leur entrée en fonction. Nous mettrons également en place des procédures pour tenir les salariés informés de toute modification des politiques d'aménagement du lieu de travail.
3. **Retour au travail :** Nous examinerons et adapterons nos processus de retour au travail afin d'accommoder les employés qui ont été absents en raison d'un handicap.
4. **Gestion des performances et développement de carrière:** Dans les processus de gestion des performances, de développement de carrière et de redéploiement, nous tiendrons compte des besoins d'accessibilité et des plans d'adaptation individuels des employés handicapés.

Conception des espaces publics :

VinFast Canada s'engage à assurer l'accessibilité de ses locaux. Lors de l'aménagement ou de la rénovation des espaces publics, nous respectons les critères d'accessibilité énoncés dans les Normes d'accessibilité intégrées de l'Ontario. Ces critères sont les suivants:

1. **Trottoirs et allées:** Les trottoirs et allées extérieurs doivent présenter des surfaces fermes et stables, y compris des rampes d'accès.
2. **Stationnement accessible:** Nos stationnement hors rue comprennent des places de stationnement accessibles et des allées d'accès, y compris des places spécialement conçues pour les camionnettes.
3. **Aires d'attente:** Les places assises dans nos salles d'attente sont conçues pour accueillir les personnes utilisant des aides à la mobilité, ce qui favorise le confort et l'accessibilité.
4. **Perturbations temporaires:** Nous établirons des procédures pour faire face aux perturbations temporaires en assurant une communication claire avec les personnes concernées.

VinFast Canada donne la priorité à la formation sur la AODA et la législation pertinente en matière de droits de l'homme pour tous les employés. Grâce à des modules d'apprentissage en ligne, nous offrons une formation complète qui couvre les aspects clés des normes d'accessibilité et des meilleures pratiques.